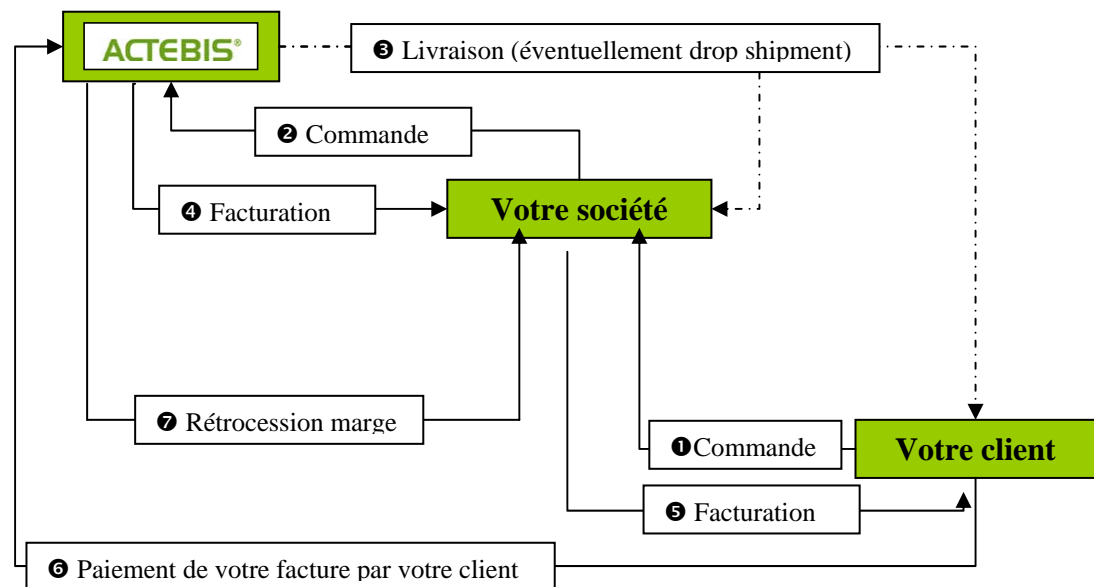


## Délégation de paiement

### Principe

Contrat tri partite entre un de vos clients finaux, votre société et Actebis au terme duquel les parties conviennent que le paiement par le client final sera directement fait entre les mains d'Actebis. Une fois le paiement réceptionné, Actebis vous reverse votre marge.



## Délégation de paiement (suite)

### Votre avantage

- ➔ Vous conservez la reconnaissance de votre chiffre d'affaires,
- ➔ Une fois le contrat signé, gestion hors encours de l'affaire (\*),
- ➔ Nous nous chargeons du recouvrement de la créance sur le client final,
- ➔ Pas d'avance de trésorerie à votre niveau,
- ➔ Nous portons le délai de paiement de votre client final.

### Préconisations

- A réserver à des affaires de montants significatifs,
- Concerne toutes commandes sur clients privés ou publics sous certaines conditions stipulées lors de la passation des marchés.
- Contrat :  
[Délégation de paiement](#)

*(\*) L'acceptation de ce type de contrat par Actebis relève de la seule appréciation par le département crédit d'Actebis de la solvabilité du client final.*

Document non contractuel. Actebis se réserve le droit de changer tout ou partie des dispositions contenues dans ce document sans préavis. Actebis reste seul décisionnaire en matière d'octroi de ligne de crédit.